



# En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr  
Horaires mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h • Mardi 14h-17h



Trimestriel N°35 - Janvier 2017

## THT ACTE II : LIGNES TRÈS HAUTEMENT TRASH

*Voilà que les jolies couleurs de l'automne se complètent de couleurs plus surprenantes : les rubans bicolores, les dentelles oranges vifs, l'éclair de l'acier (ou ce qui en tient lieu pour faire un pylône) annoncent une poussée de champignons qui « comblera » la vue de plusieurs générations.*

Belle Queste, ton parement paysager en sera à jamais modifié. Quelques belles âmes soutiendront encore que « c'est le progrès, chère Madame ». Ne parlons pas de l'aspect santé publique puisqu'il est si difficile à démontrer. Mais quand même, à l'aube de la naissance d'une verrue (multipliée par 24 sur notre commune), interrogeons-nous sur les actions de chacun pour l'éviter. De regrets nous ne pourrons vivre mais de résignation nous devons souffrir. Une action en justice est en cours mais n'est-elle pas bien dérisoire au regard des dégâts déjà causés ? La justice européenne ne passera que lorsque le Conseil d'État français aura statué, le Défenseur des droits saisi interviendra peut-être un jour !... Pendant ce temps-là, la « délicate » ligne s'inscrira dans notre quoti-

dien et s'affichera à nos visiteurs. Merci à ceux qui, dans cette commune, ont tenté de porter le débat sur un choix alternatif : l'enfouissement. Choix si naturel dans les autres parties du territoire mais choix impossible dans les Hautes-Alpes, nous a-t-on dit. L'Histoire jugera. ■



© V. Gensoul

## HALTE AUX VÉHICULES VENTOUSES

*Les parkings de Châteauroux sont de plus en plus envahis par des véhicules de toutes sortes (camionnettes, épaves de fourgons, camping-cars, caravanes, et même des bateaux), qui restent tout l'hiver sur la même place de stationnement, sans bouger, et occupent de façon indue l'espace public.*



© C. Blanchet

L'aspect « esthétique » de ces quasi-épaves transforme petit à petit notre village en cimeti-

etière de voitures et interdit une utilisation normale des parkings ainsi que la fluidité de la circulation pour les autres usagers. Cela devient intolérable !

Un rappel à la loi s'impose : le **véhicule ventouse** ou en stationnement abusif est un véhicule identifiable qui stationne sur le domaine public ou privé, à la même place depuis **plus de 7 jours**.

Il peut être ou ne pas être en stationnement dangereux ou gênant.

D'autre part : le fait « de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, [...] une épave de véhicule » constitue une contraven-

tion de 5<sup>e</sup> classe. Article R 635-8 du Code pénal (1500€) !

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. Code de la route, article R-417-12 : Amende forfaitaire (35€) ; majorée (75€), maximale (150€).

Par ailleurs, l'article 3 de la loi du 31/12/70, complété par la loi du 15/11/2001, définit les conditions de mise en fourrière. Ainsi, les véhicules ne disposant plus des éléments indispensables nécessaires à leur bon fonctionnement peuvent être placés en fourrière avant identification.

Nous conseillons vivement aux propriétaires de véhicules ventouses (stationnement de plus de 7 jours sur le même emplacement) de prendre des dispositions afin de ne plus occuper illégalement l'espace public. Des contrôles seront effectués par les autorités, notamment la gendarmerie et des procès verbaux seront dressés à l'encontre des propriétaires de véhicules en faute ainsi que des mises en fourrière. ■

## LE MOT DU MAIRE

Depuis 1993, date de sa création, la Communauté de Communes de l'Embrunais nous a amené à développer, entre ses 8 communes membres, actions et projets communs. Parfois avec succès ; parfois avec des résultats en dessous de nos espérances. Il est cependant incontestable que des liens forts se sont créés entre nos 8 communes.

Les évolutions législatives, en particulier la Loi NOTRe, ne nous permettaient plus de poursuivre ainsi notre coopération intercommunale.

Le 1<sup>er</sup> janvier, la Com Com de l'Embrunais aura disparu et nous appartenons officiellement à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, incluant l'Embrunais, le Savinois, les communes de Chorges et de Pontis.

Notre commune se verra doter de 2 représentants sur 38 que comptera le nouvel hémicycle.

L'enjeu est important mais aussi complexe : un travail conséquent est réalisé pour assurer de nouvelles compétences, tout en s'adaptant aux spécificités de chacun.

Dans cette logique, les offices du tourisme (qui deviennent obligatoirement une compétence de la nouvelle intercommunalité) sont en cours de dissolution au profit de la création d'un nouvel office de tourisme intercommunal. Notre office du tourisme exclusivement municipal n'existera donc plus. À l'heure de cet important changement pour notre commune, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui, depuis des années, se sont impliqués dans la vie de notre office du tourisme !

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jean-Marie BARRAL

Le Conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à la cérémonie des vœux 2017 : samedi 14 janvier à 18h à la salle des fêtes.

Retrouvez l'actualité et les animations de Châteauroux-les-Alpes sur le site de la commune à l'adresse :

[www.chateauroux-les-alpes.com](http://www.chateauroux-les-alpes.com)

13 OCTOBRE 2016

## ■ BOULANGERIE

Le bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 01/11/2016 va être signé par le maire auprès de l'étude notariale Pace. Le loyer annuel s'élèvera à 6 000 € et sera dû à compter du 01/01/2017.

## ■ VOIRIE 2016

Le Conseil départemental a attribué la subvention annuelle pour les travaux de voirie. Le montant s'élève à 14 475,71 €.

## ■ RÈGLEMENT DE FORMATION

Il permettra aux agents titulaires ou non ainsi qu'aux élus de suivre des actions de formation.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

• **Des réflexions sur les pistes d'évolution du service** sont en cours avec les responsables de La Poste.

• **Mandat à Avenir Haute-Durance contre RTE :**

Le maire rappelle que la Commune est engagée dans les actions en justice contre le projet de rénovation aérienne des lignes électriques.

En ce sens, il mandatera, dans le cadre des engagements et avec l'accord des conseillers municipaux, l'avocat pour poursuivre la procédure de référé suspensif pour l'arrêt des travaux devant le Conseil d'État. ■

## OBJECTIF : 0% GASPILLAGE

Depuis le 23 juillet 2015, le SMICTOM (syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) de l'Embrunais Savinois s'est engagé dans un projet ministériel intitulé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce projet, financé par l'ADEME, est une démarche globale et regroupe plusieurs axes de travail et de nombreuses actions.

Depuis septembre, les établissements de restauration collective, gérés par les collectivités, ont l'obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est dans ce contexte que l'ADEME a lancé un appel à projet « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Notre Commune s'est engagée dans ce projet ainsi que 8 autres afin de mener des actions sur nos restaurants scolaires (Baratier et St-Sauveur, Les Orres, St-André d'Embrun, Crots, Savines-le-Lac, SIVU des Puys, SIVU du groupe scolaire de Réallon et de St-Apollinaire).

Le SMICTOM a souhaité accompagner les restaurants scolaires volontaires dans cette démarche. Le projet s'échelonne sur une durée de 18 mois (juillet 2016-décembre 2017). Et d'autres partenaires se sont associés à ce projet : l'hôpital

d'Embrun, des associations de parents d'élèves et l'association « De mon assiette à notre planète ».

Le budget alloué à chaque restaurant scolaire est de 750€, ce budget servira en majeure partie à des formations et à la réalisation de documents pédagogiques.

Les objectifs sont de réaliser un diagnostic, de réduire le gaspillage alimentaire (au niveau quantitatif : évaluation à l'aide de pesées), de pouvoir lancer des actions de sensibilisation sur les 3 thèmes (denrées produites et transportées de manière durable, équilibre entre les protéines d'origine animale et végétale, prévention sur le gaspillage alimentaire), de proposer des formations sur la durabilité environnementale de l'alimentation, de fédérer l'ensemble des acteurs et de créer un réseau.

Une première phase de diagnostic est nécessaire afin de quantifier et de situer le gaspillage alimentaire. Une semaine de pesée est prévue dans chaque établissement scolaire, la nôtre est prévue avant les vacances de février. Les actions seront par la suite co-construites avec l'ensemble des partenaires à l'issue de ces pesées. Une restitution publique des résultats sera organisée. ■

## LAISSEZ-VOUS RECENSER !

Le Recensement, à quoi ça sert ? Le recensement détermine la population officielle de la commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. La connaissance de la répartition de la population permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs (écoles, maisons de retraites, pharmacies...), déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement a lieu sur notre commune du 19 janvier au 18 février 2017. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la Loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Cette année, après le passage de l'agent recenseur, vous pourrez déclarer directement sur internet, c'est plus pratique, plus rapide, plus simple et plus écologique. ■

## NOUVEAU COMMERCE

Vous avez pu constater l'ouverture d'un nouvel établissement de restauration dans le centre du village : « AU PETIT CREUX » : snack-boissons-sandwichs, situé dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux commerçants. ■

## NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

À partir du 2 janvier, le bureau sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30. ■



© J. Brenière



**L**a révision du PLU se poursuit et constitue un enjeu essentiel pour notre commune. C'est un sujet de préoccupation pour de nombreux habitants.

Pour autant, la démarche est fortement encadrée règlementairement : de nombreuses procédures, comme certains objectifs, sont imposées, en particulier en matière de diminution des surfaces à bâtir. La conséquence directe est que de nombreux terrains actuellement constructibles ne le seront plus demain.

Au regard de cette situation, l'ensemble du Conseil municipal s'est accordé sur la nécessité d'engager la révision du PLU avec le maximum d'objectivité et de transparence, ce qui se traduit par exemple par :

- un travail réalisé non pas en commission mais en réunion de travail ouverte à tout le conseil,
- un renforcement du rôle de la commission urbanisme et aménagement dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- l'organisation, en plus des réunions publiques prévues par la loi, d'ateliers de concertation avec la population.

### Calendrier prévisionnel : où en sommes-nous ?

Les travaux ont fortement avancé durant l'automne avec l'organisation de 3 réunions de travail du Conseil municipal, un atelier paysage, 2 ateliers de concertation. Un certain nombre de choix ont été validés.

Ce 19 janvier, une importante réunion publique permettra au Conseil municipal, accompagné du bureau d'études Chado, de présenter l'ensemble du travail réalisé et d'en discuter avec vous.

Nous passerons ensuite à la formalisation du document et la traduction de l'ensemble de ces choix. L'objectif actuel est de finaliser le PLU durant l'été 2017. Une fois le PLU finalisé, nous entrerons dans une période de plus de 8 mois durant laquelle il sera proposé aux personnes publiques associées, puis sera soumis à enquête publique et enfin contrôlé.

Le calendrier prévisionnel prévoit une approbation courant avril 2018.

### L'atelier paysage

Animé par le Parc national des Écrins, qui missionne également un paysagiste, cet atelier a permis d'effectuer une journée de travail sur le terrain et de définir des grandes orientations et enjeux à intégrer dans notre PLU.

L'intérêt de cette journée a été de faire travailler ensemble les élus, le bureau d'études Chado, les représentants des services de l'État (DDT 05), du Parc national des Écrins, du CAUE, ou encore la chargée de mission Natura 2000.

Cette journée de travail a permis de faire ressortir un consensus notamment sur du patrimoine à protéger et à mettre en valeur, certaines coupures ou limites à mettre à l'urbanisation, des espaces naturels ou agricoles à protéger.

### Les ateliers de concertation

Le 8 novembre, près de 50 personnes ont participé à un atelier « En quoi le territoire communal est-il notre patrimoine commun ? », sur le principe d'un « débat butiné » : réflexion par table de quelques

personnes, puis une personne change de table et restitue les éléments dégagés de chaque table ; l'opération se renouvelle ainsi plusieurs fois.

Les enjeux retenus sont ensuite listés en commun, et chaque participant a pu voter pour les points qu'il estime les plus importants.

### 3 enjeux sont ainsi sortis en tête :

- importance de la surface agricole
- densification de l'urbanisation
- requalification des entrées de village

Un 2<sup>ème</sup> atelier de concertation « cartes sur table », consistant en la réalisation d'une cartographie des enjeux, a eu lieu le jeudi 5 décembre.

### L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pendant la révision du PLU

Une révision de PLU en cours impacte l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...).

La loi impose en effet de s'assurer que la demande respecte le PLU actuel mais également ne va pas à l'encontre du projet du futur PLU. Dans ce cas, la Commune opposera aux demandes un sursis à statuer, qui consiste à retarder (de 2 ans maximum) la décision.

Les sursis à statuer seront opposés par le maire, sur avis de la commission urbanisme et aménagement.

**PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE :** 19 janvier, l'heure restant à définir.

Pour tout renseignement : contacter l' élu désigné Julien Brenière (Sur rendez-vous, contact en mairie). ■

## URGENCES MAIRIE

**V**ous avez une boîte mail ? La Mairie peut vous communiquer des informations à caractère URGENT. Si vous le souhaitez, merci de venir en mairie pour nous communiquer votre adresse mail et compléter un formulaire nous autorisant à utiliser vos données personnelles à titre municipal uniquement. ■

## LES NOUVEAUTÉS DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS !

Chaque année, les équipes du Parc national concoctent deux programmes d'animations, un pour l'hiver et un pour l'été. Celui de cet hiver est prêt, avec des nouveautés à découvrir.

### Les « temps forts »

Après la participation au festival international « Lire les montagnes » avec un atelier d'écriture, une lecture musicale et une conférence de François Labande le samedi 10 décembre dernier, un autre temps fort aura lieu le 11 février 2017 autour du lièvre variable.

Une soirée à Châteauroux-les-Alpes, pour découvrir cet animal secret, discret, qui sait si bien se rendre mimétique. Au programme :

**17h à 18h :** rencontre et échanges autour des films, documentaires, courts métrages de Franck Neveu, réalisés en 2015 et 2016 pour le Parc national des Écrins.

**18h30 à 19h30 :** vernissage de l'exposition photographique sur le lièvre variable, photographies de Bernard Pons, Jean Guillet, Robert Chevalier, qui sera visible jusqu'au 6 mars 2017.

**20h à 21h :** projection-causerie autour du programme scientifique sur le lièvre variable, présentation des résultats de 4 ans de suivi par Michel Bouche, technicien « patrimoine » du secteur de l'Embrunais.

D'autres rencontres sont prévues avec les gardes pour échanger sur le Parc national, les adaptations de la faune en hiver, les traces et indices de la faune ou encore pour participer à des comptages et suivis de la faune.

### L'alpinisme à l'honneur

Cet hiver, la Maison du Parc accueille l'exposition « **Gravir les sommets : histoire de l'alpinisme dans les Écrins** ». Elle aborde l'exploit de Whymper en 1864 (1<sup>ère</sup> ascension connue de la Barre des Écrins) mais évoque également le contexte historique du massif et son évolution (l'accès, les refuges, les guides...), avec de nombreuses images anciennes et d'autres très récentes pour un « avant / après » de l'alpinisme dans les Écrins.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des rendez-vous sur le site internet du Parc national ou sur le dépliant papier, disponible à la Maison du Parc de Châteauroux-les-Alpes.

### Contact :

Tél. : **04 92 43 23 31**

Mail : [embrunais@ecrins-parcnational.fr](mailto:embrunais@ecrins-parcnational.fr) ■

## UN ABATTOIR DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Le 12 août dernier, le préfet des Hautes Alpes ordonnait la fermeture de l'abattoir de Guillestre pour raison financière.

En effet, la Société d'Intérêt Collectif Agricole qui gère l'abattoir s'est trouvée en cessation de paiement, victime de l'accroissement incessant des charges et des normes. C'est un beau gâchis car cette société venait de faire de très importants investissements : près de 900 000 € pour sa rénovation, les collectivités locales et territoriales ayant largement contribuées au financement.

Néanmoins, une nouvelle équipe se met en place pour rouvrir cet outil. De très nombreux éleveurs mais également des bouchers s'engagent dans cette démarche en mettant notamment la main à la poche.

Cet abattoir est très important pour l'agriculture du nord du département. Il est tourné vers les circuits courts, largement plébiscités par les consommateurs. Mais, il est aussi un outil d'aménagement du territoire maintenant une dynamique pour les petites exploitations d'élevage de montagne qui, par leurs pratiques, contribuent à maintenir les paysages auxquels nous sommes tous tant attachés.

Souhaitons qu'à l'aube de cette nouvelle année, cet outil puisse rouvrir ces portes avec le soutien bien entendu des collectivités. ■

Groupe « Le Futur Est Entre Vos Mains »

## UN CENTENAIRE À CHATEAUROUX



Le 29 octobre, le Conseil municipal célébrait les 100 ans de Bruno Lions, entouré de sa famille et de ses amis. En effet, il est l'un des premiers centenaires sur notre commune. Nous sommes tous admiratifs de ce parcours.

Bruno Lions est né le 24 octobre 1916 à Châteauroux-les-Alpes, dernier de cinq enfants.

Voici quelques événements qui ont marqué ses années 1916-2016.

En 1929, son certificat d'études primaires en poche, le voilà prêt à affronter le monde du travail (dans ces années-là, ce diplôme représentait un atout précieux).

À 16 ans, il a quitté ses montagnes pour apprendre le métier de boucher-charcutier à Cavaillon.

Le grand air lui manquait, alors en 1937, 1941, 1943 il revenait dans nos alpages pour être berger à la Grand cabane et ensuite au Distroit. En octobre 1937, il est parti au service militaire à Entrevaux dans les

Alpes Maritimes et sera libéré le 14 juillet 1940. Il a vécu la seconde guerre mondiale, de dures années.

À son retour, il a repris le métier de boucher-charcutier à Briançon, puis à Gap.

De son mariage avec Denise Rozan, en juin 1946, deux filles sont nées : Jacqueline et Brigitte. Bruno Lions a eu la joie d'être quatre fois grand-père et le bonheur de connaître ses deux arrières petits enfants.

En mars 1949, il arrive à Embrun où il exploitera une charcuterie jusqu'en 1970. Sa vie professionnelle bien remplie, il est de retour à Châteauroux-les-Alpes où il coule des jours heureux. Après cette séquence souvenir, le maire et le Conseil municipal sont heureux de rendre hommage et fiers de fêter un centenaire. Bon anniversaire ! ■

## ÉTAT-CIVIL

### ■ Naissances :

Macéo Bridet, né le 30 octobre, fils de Dorothee Sarton et de Yann Bridet

Kael Borgia, né le 10 novembre, fils de Johanna Artufel et de Ugo Borgia

### ■ Décès :

François Martin, décédé le 23 septembre

Emile Guibaud, décédé le 30 septembre

